

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU 1^{er} TRIMESTRE

Étaient présents :

Enseignants : Mesdames BESSIERES GIDASZEWSKI LAMOUREUX et MERLE
Messieurs ANDRE et DEVEMY

Parents d'élèves : Mesdames BIGOT-FORESTIER et ALRIC
Messieurs BOYER FERREIRA et VALEX

Mairie : Madame GARDES

DDEN : Monsieur ROUMAGNOU

Sont excusées : *Madame Pluyaud (Inspectrice)*
Madame Cayrou (parent d'élève)
Madame Guybert (parent d'élève)
Madame Marty (parent d'élèves)
Madame Sannier-Lair (RASED)
Madame Laporte (enseignante)

Préambule :

La tenue du conseil d'école a été autorisée par Madame l'Inspectrice dans les conditions suivantes :

- Le minimum de personnes nécessaires.
- Port du masque et distanciation physique.
- Réunion dans une grande salle.
- Aération de la salle.

1. Présentation de la nouvelle équipe et organisation des classes :

Classe des TPS/PS : Mme Bessières, aidée de Mme Rodes.

Il y a, pour l'instant, dans la classe 17 élèves. Un enfant est déjà inscrit en TPS pour le mois de janvier.

Classe des MS/GS : Mlle Excoffon et M. Devémy aidés de Mme Nuq.

Il y a dans la classe 21 élèves (9 MS et 12 GS).

Classe des CP-CE1 : Mme Laporte qui est remplacée pour une durée indéterminée par Mme Lamouroux.

Il y a 18 élèves dans la classe (8 CP et 10 CE1).

Classe des CE1-CE2 : Mme Merle.

Il y a 21 élèves dans la classe (16 CE1 et 5 CE2).

Classe des CE2-CM1 : M. André et Mme Peter les jeudis (M. André est en décharge syndicale ce jour-là).

Il y a 21 élèves dans la classe (11 CE2 et 10 CM1)

Classe des CM1/CM2 : Mme Gidaszewski.

Il y a 20 élèves dans la classe (6 CM1 et 14 CM2).

Il est important pour le bon fonctionnement de l'école de les ATSEM soient remplacées dès le premier jour d'absence. Elles sont indispensables au bon fonctionnement de la maternelle, notamment lors des périodes comme celle-ci.

2. Bilan de rentrée

Les effectifs :

118 élèves étaient présents à l'école le jour de la rentrée (+ 5 élèves par rapport au mois de septembre 2019). Nous sommes en constante augmentation depuis plusieurs années. Pour information, il y avait 104 élèves en septembre 2015.

Le RASED :

C'est le RASED d'Arpajon qui intervient à l'école de Vézac.

Ce RASED est composé d'une psychologue, de 3 enseignants spécialisés et d'une rééducatrice. Ils interviennent dans les écoles auprès des enfants en difficulté.

Il y a deux ans, le RASED, dans le Cantal, a été restructuré. Mme Sannier-Lair, Maître E, intervenait à Vézac et à Arpajon. Depuis cette année, elle doit intervenir aussi à Labrousse.

Le travail du RASED est important car il permet d'aider les enfants les plus fragiles.

Les évaluations CP et CE1 :

Les évaluations nationales en CP et CE1 se sont déroulées au mois de septembre. Les corrections ont été faites à la suite et nous avons eu les résultats individuels avant les vacances de la Toussaint.

Madame Merle et Madame Lamouroux ont reçu les parents des enfants présentant des difficultés lors de ces évaluations. Les autres parents s'ils le souhaitaient étaient aussi reçus.

3. COVID-19

Les dispositions :

Depuis la rentrée des vacances de la Toussaint, de nouvelles dispositions sont prises afin de limiter la propagation du virus et notamment :

- Le port du masque obligatoire pour tout le personnel intervenant auprès des enfants.
- Le port du masque pour les enfants du CP au CM2.
- L'aération des locaux le plus souvent possible (matin, récréation, midi ...), au minimum toutes les deux heures.
- Le lavage des mains pour les enfants et adultes (plusieurs fois par jours).
- Le lavage des salles de classes :
 - Deux fois par jour pour les tables, chaises, poignées de portes.
 - Quotidiennement pour le sol.
- L'interdiction pour les parents de rentrer dans les bâtiments (en lien avec le plan Vigipirate niveau « urgence attentat »).
- Le port du masque obligatoire aux abords de l'école pour tous les adultes.
- Le mise en place de 3 groupes au sein de l'école (groupe maternelle – groupe CP-CE1 et CE2 – groupe CE2-CM1 et CM2). Ces groupes, théoriquement, ne sont jamais en contact au cours de la journée.

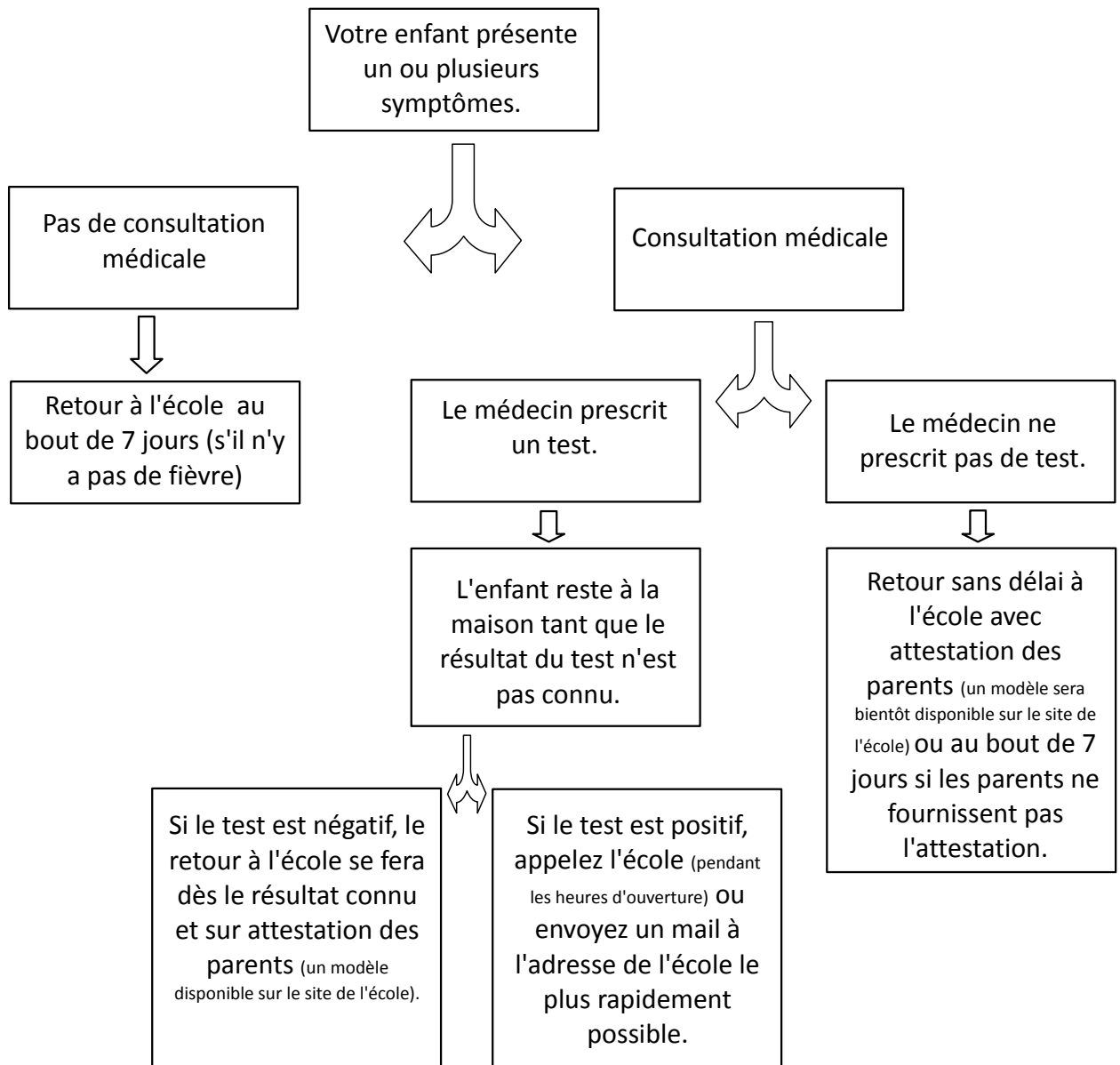
Les symptômes :

Votre enfant ne pourra pas être accueilli s'il présente un ou plusieurs symptômes suivants :

- Fièvre (38°C ou plus)
- Infection respiratoire aiguë avec fièvre ou sensation de fièvre.
- Fatigue inexpliquée.
- Douleurs musculaires inexpliquées.
- Maux de tête inhabituels.
- Diminution ou perte du goût et de l'odorat.
- Diarrhée aiguë.

Que faire en cas de symptômes :

Si votre enfant présente un ou plusieurs symptômes, plusieurs cas se présentent. Les voici expliqués dans le schéma ci-dessous :



Si votre enfant vit avec un cas confirmé :

Votre enfant ne pourra pas venir à l'école. Il devra rester à la maison jusqu'au résultat négatif du test, réalisé 7 jours après la guérison. La continuité pédagogique sera mise en place.

Quand devient-on contact à risque ?

Pour les adultes de l'école :

Au vu de l'avis du Haut conseil de la santé publique du 17 septembre 2020, un personnel portant un masque grand public de catégorie 1 ayant eu un contact avec un enfant de moins de 11 ans détecté positif à la Covid-19 qui ne portait pas de masque n'est pas considéré comme contact à risque.

Pour les enfants :

Dans ce même avis du 17 septembre 2020, le HCSP estime qu'il n'y a pas lieu de considérer comme contact à risque un enfant de moins de 11 ans ayant eu un contact avec :

- un adulte testé positivement à la covid-19 qui porte un masque grand public de catégorie 1.
- un autre enfant de moins de 11 ans testé positivement à la Covid-19, bien qu'il ne porte pas de masque.

En conséquence, dans le premier degré, l'apparition d'un cas confirmé parmi les adultes de l'école, dès lors qu'il porte un masque grand public de catégorie 1, n'implique pas que les élèves de la classe soient considérés comme contacts à risque.

De même, l'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves n'implique pas que les autres élèves de la classe soient identifiés comme contacts à risque ou que les personnels soient identifiés comme contacts à risque, dès lors que ces derniers portent un masque grand public de catégorie 1.

Toutefois, dans la circonstance où trois élèves d'un même groupe (de fratries différentes) seraient positifs à la Covid-19, alors les élèves et les personnels du groupe doivent être considérés comme contacts à risque.

Si votre enfant est contact à risque :

Le directeur informe immédiatement les personnels et les responsables légaux des élèves concernés.

Les élèves et personnels identifiés comme contacts à risque ne sont pas accueillis à l'école jusqu'au résultat négatif d'un test RT-PCR réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé.

Les responsables légaux des élèves doivent attester sur l'honneur de la réalisation du test dans les délais prescrits (7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé) et du résultat négatif de celui-ci.

En l'absence d'une telle attestation, l'éviction scolaire est maintenue jusqu'à sa production et pour une durée maximale de 14 jours. Si l'élève ou le personnel fait l'objet d'un test positif, il se conforme aux prescriptions relatives aux cas confirmés.

4. Les décloisonnements :

Tous les jours de 8h45 à 9h15 :

CM1/CM2 : Anglais avec Mme Gidaszewski.

Lundi : 13h45 à 14h45

CE1 : Anglais avec Mme Merle.

CE2 : Anglais avec Mme Gidaszewski.
CM1/CM2 : Musique avec M. André en salle de motricité.

Mardi : 13h45 à 14h45

CE1 : structuration de l'espace et du temps avec Mme Merle.
CE2 : structuration de l'espace et du temps avec M. André.
CM1 : Histoire avec Mme Gidaszewski.
CM2 : Histoire avec Mme Bessières.

Vendredi : 13h45 à 14h45

CE2 : musique avec M. André.
CM1/CM2 : géographie avec Mme Gidaszewski.

Tous les jours de 14h45 à 15h30 :

Moyenne section : graphisme avec Mme Bessières.

4. Élection des parents d'élèves :

Les élections se sont déroulées le vendredi 9 octobre 2020.

Les résultats :

Il y a eu 151 votants sur les 177 inscrits. (85,31% de votants)
127 bulletins pour la seule liste qui se présentait et 24 bulletins blancs ou nuls (Beaucoup de bulletins nuls car des noms avaient été rayés ou entourés).
Nous remercions tous les parents qui ont pris part au vote.

Sont élus :

Titulaires :

- M. Ferreira Gabriel
- Mme Alric Anaïs
- Mme Bigot-Forestier Cécile
- M. Boyer Julien
- M. Valex Gérald
- Mme Filiol Céline

Suppléantes :

- Mme Cayrou Anaïs
- Mme Marty Stéphanie
- Mme Degoul Magali
- Mme Guibert Lydie

L'équipe enseignante remercie les représentants des parents pour leur implication dans la vie de l'école.

Les parents désirant connaître le rôle du conseil d'école et des parents d'élèves élus, peuvent consulter l'article D 411-1 modifié par le décret du 4 novembre 2013.

6. Règlement intérieur et chartes :

Le nouveau règlement intérieur de l'école sera le même que celui de l'an dernier (sauf article 1.1.2.). L'an passé, trois articles avaient été ajoutés :

- L'article L.131-1 du code de l'éducation sur l'obligation de la scolarité dès 3 ans.
- L'article L.511-5 du code de l'éducation relatif à l'utilisation du téléphone portable.
- L'article L. 111-2 de la loi « Pour une école de la confiance » relatif au harcèlement scolaire.

L'article du règlement de l'école qui est modifié :

- L'article 1.1.2 : Admission à l'école élémentaire et maternelle :

L'instruction étant obligatoire pour les enfants français et étrangers des deux sexes à compter de la rentrée scolaire de l'année civile où l'enfant atteint l'âge de trois ans, tous les enfants concernés pourront être admis à l'école (maternelle puis élémentaire).

Les enfants sont scolarisés en maternelle jusqu'à la rentrée scolaire de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent l'âge de six ans. Toutefois, les élèves bénéficiant notamment d'un projet personnalisé de scolarisation peuvent poursuivre leur scolarité à l'école maternelle au-delà de l'âge de six ans.

Les enfants nés entre le 1er janvier et le 30 juin 2018 seront accueillis à l'école à la rentrée des vacances de Noël si leur état de santé et de maturation physiologique est compatible avec la vie collective en milieu scolaire. L'inscription en classe de toute petite section, implique l'engagement, pour la famille, d'une fréquentation régulière indispensable pour le développement de la personnalité de l'enfant et pour le préparer à devenir élève.

Le règlement est adopté à l'unanimité.

Le règlement doit être collé dans chaque cahier de liaison. A des fins économiques et écologiques, il a été décidé de mettre le règlement sur le site de l'école et d'en informer les parents. Les personnes désirant avoir le règlement sous forme papier doivent se faire connaître auprès du directeur qui le leur transmettra.

Comme chaque année, à ce règlement, sont ajoutées deux chartes :

- La charte de la laïcité.
- La charte internet.

Charte de la Laïcité :

1 La France est une République indivisible, laïque, démocratique et unitaire. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, et tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou philosophiques. Il n'y a pas de religion d'État.

3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites des libertés publiques.

4 La laïcité permet l'exercice de la liberté, au sens de la liberté de conscience, d'égalité et de fraternité de tous dans le sein de l'indivisibilité nationale.

5 La République assure l'égalité de traitement et de respect de tous les citoyens devant la loi.

6 La laïcité garantit la liberté d'expression des élèves dans le respect des principes de laïcité et de neutralité de l'État.

7 La laïcité permet l'exercice de la liberté de conscience, d'égalité et de fraternité de tous dans le sein de l'indivisibilité nationale.

8 La République assure l'égalité de traitement et de respect de tous les citoyens devant la loi.

9 La laïcité implique le respect de toutes les croyances et de toutes les opinions. Elle ne porte pas atteinte à la liberté de conscience et de toute personne qui se proclame ou qui agit en tant que croyant.

10 Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des notions fondamentales de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 Les personnels ont un devoir de stricte neutralité. Ils ne doivent pas manifester leurs convictions personnelles ou politiques dans l'exercice de leurs fonctions.

12 Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'égalité de traitement et de respect de toutes les opinions, les enseignants ne peuvent porter atteinte à la liberté de conscience et de toute personne qui se proclame ou qui agit en tant que croyant. Aucun élève ne peut recevoir une conviction religieuse ou philosophique pour accéder à un enseignement le droit de choisir une option de programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, prévues dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE

L'ÉCOLE EST LAÏQUE

Charte internet :

Préambule :

La charte a pour objectif de fixer les règles liées à l'usage d'internet. Certaines règles sont à respecter pour profiter entièrement de cet outil.

Les règles d'utilisation d'internet :

- Je ne consulte les sites internet qu'en présence d'un adulte responsable.
- Je me montre poli et respectueux, je ne dis pas de mal de quelqu'un dans mes messages.
- Je ne donne aucune information sur moi ou ma famille (nom, prénom, âge, numéro de téléphone, adresse ...) quand je suis sur internet.
- Je sais qu'il existe sur internet des pages dont le contenu peut choquer. J'alerte immédiatement l'adulte si je vois des pages qui me dérangent. Elles n'ont rien à faire dans une classe.
- Je sais que toutes les fois où je vais sur internet, toutes les informations de ma navigation sont conservées. On peut savoir quelles images et textes j'ai regardé.
- Je ne dois pas copier et utiliser des textes, des images ou des sons, sauf si j'ai obtenu la permission de l'auteur.
- Je suis responsable :
 - je n'installe aucun logiciel sans autorisation.
 - je ne communique ni identifiant, ni mot de passe.
 - je n'ouvre pas les documents joints à des courriers qui viennent d'expéditeurs inconnus.

Je m'engage à respecter cette charte dans son intégralité.

Date : _____ nom de l'élève : _____

Signature de l'élève :

signature des parents :

7. La sécurité :

Les exercices incendie :

Le premier exercice incendie a eu lieu au mois de septembre. Tout s'est très bien déroulé. Les temps de sorties sont excellents car chaque classe peut sortir par une sortie différente. Il n'y a pas « d'embouteillage ».

Un nouvel exercice incendie aura lieu le mardi 19 janvier (arrivée des TPS).

Les exercices PPMS :

Pendant les vacances de la Toussaint, le plan Vigipirate a été élevé au plus haut niveau (urgence attentat). Cela signifie, entre autres, que :

- les parents ne sont plus admis dans l'école (même dans la cour). Il pourront voir les enseignants sur rendez-vous.
- Aux entrées et sorties de l'école, un adulte est présent au portail.
- Les entrées et sorties se font par une seule issue afin de mieux contrôler.
- Le stationnement est interdit devant l'école.
- Il est demandé aux parents et enfants de ne pas attendre devant le portail trop longtemps à l'avance.
- Il est aussi demandé aux parents et enfants de ne pas rester trop longtemps devant le portail à la sortie des classes.

Le PPMS de l'école a été réactualisé (pas de gros changements).

Deux exercices PPMS vont avoir lieu (les dates pourront être modifiées si des exercices départementaux

sont organisés) sauf changement dû à la Covid.

- Un PPMS intrusion, le jeudi 10 décembre.
- Un PPMS naturel, le lundi 15 mars.

Concernant la sécurité des écoles, il existe un « guide des parents d'élèves » qui est consultable sur le site de l'école ou grâce au lien ci-dessous.

http://cache.media.education.gouv.fr/file/08aout/21/8/2016_securite_guide_ecole_parents_616218.pdf

7. Le projet d'école :

Le projet d'école reste le même que l'an passé.

Nous n'avons pas pu, l'an passé mettre en place toutes les actions qui étaient prévues.

Voici les actions que nous allons mettre en place cette année :

- Action 1 : Commémoration du 8 mai et du 11 novembre.
Nous ne ferons malheureusement aucune action lors de la commémoration du 11 novembre en raison du confinement.
- Action 2 : Développer les actions en faveur de la sécurité :
Pour l'instant, nous ne savons pas si les intervenants habituels (gendarmerie, Croix Rouge) seront autorisés à venir dans les écoles. Si c'est possible, nous les ferons venir.
- Action 3 : Améliorer la responsabilité de chacun en matière d'environnement :
Cette année, nous continuerons à travailler sur la propreté de la cour et le tri des déchets.
 - En élémentaire : service de nettoyage de cour avec tri des déchets.
 - En maternelle : sensibilisation au tri des déchets (responsables de tri, travail sur le recyclage ...)

Depuis le mois de septembre, nous avons mis en place avec l'aide de Mme Alric, le tri des gourdes de compote. Les compotes vides sont récupérées (gourdes provenant des goûters des enfants et les gourdes provenant de la maison) et envoyées dans un centre de tri. A partir de 30 kg de gourdes récupérées, on peut les envoyer au centre de tri. Un peu d'argent est récupéré pour la coopérative (1 centime d'euro par gourde).

- Action 4 : Rendre compte des différentes actions menées à l'école et aux TAP à travers le site de l'école.
Nous continuons cette action commencée il y a plusieurs années.
Nous mettrons sur le site de l'école les compte-rendus (photos et/ou textes) de certaines activités menées en classe ou lors des sorties.
- Action 5 : Familiariser les enfants de l'école à la manipulation du VPI, à travers différentes matières.
Ce travail n'a pas beaucoup été travaillé l'an passé, nous essaierons de plus le mettre en place, notamment en maternelle. Les maternelles ne travaillent pas sur un VPI mais davantage sur une tablette.
- Action 6 : Se familiariser avec internet et ses dangers.
C'est un travail qui se déroule dans la classe de maîtresse Carine.
- Action 7 : Harmoniser les méthodes d'enseignements.
Cette action a déjà été mise en place depuis plusieurs années. Elle continue cette année.

- Action 8 : Développer les actions en faveur d'un passage plus aisé en CP et développer la liaison CM2-6ème.

Il y aura peut-être une visite du collège.

Aucune décision n'est prise pour l'instant en ce qui concerne une visite du collège.

Pour les GS-CP et si c'est possible :

- Il pourrait y avoir échange de classe sur 4-5 demi-journées. Les CP reviendront travailler en maternelles sur des notions de CP. Les Grandes sections travailleront avec maîtresse Isabelle ou Anne-Sophie sur un travail de début de CP.
 - Une réunion avec la maîtresse de CP et les élèves de grande section aura lieu afin de lui poser toutes les questions que l'on désire (et qui seront préparées en amont).
 - Les CP interviendront dans la classe des grandes sections pour de petites séances de lecture offertes aux GS.
- Action 9 : Continuer à développer le suivi des élèves en difficultés.
Au cours de l'année, 3 réunions sont organisées avec tous les enseignants de l'école (et le RASED sur certaines réunions) afin de mettre en place des aides les plus efficaces possibles pour les élèves en difficulté.
Un tableau de suivi des élèves est mis en place. Il sera réactualisé à chaque réunion les concernant. Ce tableau fonctionnera en interne, il n'est destiné ni à l'Inspection ni aux parents, mais il permet à l'école d'optimiser le suivi de ces élèves.
- Action 10 : Organiser des temps de jeux (société, coopératifs...) entre les différentes classes de l'école.
Cette action est remise à plus tard car il est encore impossible pour nous de mélanger les différentes classes de l'école.
- Action 11 : Partager le plaisir de lire, d'écrire et de chercher :
Les « rallyes » : Le rallye orthographe est commencé par Madame Lamouroux.
Les CP iront lire chez les grandes sections en janvier.
Les grandes sections travaillent une fois par semaine sur des questions de sciences qu'il faut résoudre en expérimentant.
- Actions 12 : Liens intergénérationnels.
Nous mettrons en place cette action quand la cité des aînés sera terminée et quand nous pourrons à nouveau nous réunir.
- Action 13 : Réaliser des actions, des créations dans un domaine des arts rarement exploité.
Nous allons continuer le projet sur le Burkina. Les objets sont plus ou moins tous achevés. Il faut maintenant les vendre pour récupérer un peu d'argent pour l'école de Bossum.

9. Activités périscolaires:

Depuis cette année, il n'y a plus d'activités TAP.

En APC, nous travaillons des activités liés au projet d'école ou des activités de méthodologie ou des activités de remédiation (en cas de difficultés ponctuelles).

Une autorisation est demandée aux parents.

10. Les travaux :

Cet été, les peintures de cour des élémentaires ont été réaménagées.

Quelques travaux sont prévus rapidement :

- Changement des fenêtres de la classe des CP-CE1 (les fenêtres sont commandées).
- Mise en place des cloisons entre les WC des maternelles.

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour les futurs travaux.

Quelques travaux ou achats sont encore à prévoir à plus ou moins long terme.

- L'achat des VPI pour les deux classes de maternelles.

La municipalité demande à l'école d'effectuer un devis.

- La réfection des peintures des salles de maternelle.
Ces travaux ne pourront être effectués que pendant les vacances d'été.
- L'achat ou la fabrication d'une armoire dans la salle de motricité pour y stocker la sono et les instruments de musique de M. André.
Le matériel peut être rangé dans la local situé entre les WC et le placard de la garderie.
- Les petits PC sont en train de tomber en panne les uns après les autres (encore sous XP). Leur remplacement va devenir nécessaire rapidement.
La mairie demande à l'école d'effectuer un devis pour cet achat. Il est possible d'avoir 60% de subvention de la CAF.
- En relation avec l'action n°3, nous aimerions une deuxième poubelle dans la cour pour y déposer les déchets recyclables (briques de jus de fruits, bouteilles de lait ...) ainsi qu'un composteur dans le potager de l'école.

Il faut voir directement avec les agents municipaux pour ces travaux.

11. Les sorties :

Il n'y aura pas d'activité « natation » cette année. Il nous semble difficile de mettre en place toutes les barrières nécessaires à la non transmission du virus à la piscine (transport, vestiaires, bassin).

Les sorties, depuis le mois de mars sont très réglementées. Les regroupements entre différentes écoles sont impossibles.

Nous ne savons pas si nous pourrions effectuer des sorties au Lioran.

Quelques sorties ont été effectuées :

- Sortie au parc Héлитas pour les maternelles.
- Sortie à la Plantelière pour les CE2-CM1 et les CM1-CM2
- Sortie au museum des volcans pour les CE2-CM1.

Pour l'instant, quelques sorties sont programmées :

- Trois séances de cinéma pour les élèves du CP au CM1 (la première étant le 16/11).
Nota bene : Les séances sont reportées.
- Sorties au théâtre pour les élèves de GS et CP (mars), et pour les CP-CE et CM1 (février).

Si la situation le permet, nous essaierons d'organiser un cross à Vézac avec toutes les classes de l'école. Le

cross de Lafeuillade n'a pas été organisé cette année.

L'équipe enseignante tient à remercier, une nouvelle fois l'APE pour le financement de toutes les sorties.

Elle remercie aussi la municipalité pour le financement des sorties à hauteur de 2000 €, de la coopérative à hauteur de 1000 € et pour l'achat des cadeaux de Noël à hauteur de 800 € (sans compter le financement des fournitures scolaires à hauteur de 4250 € !)

12. les dates importantes :

Les dates sont bien sûr sous réserve.

Visite du Père-Noël : jeudi 17 décembre (matin) : en attente.

Repas de Noël : jeudi 17 décembre (midi !).

Spectacle de Noël : jeudi 17 décembre (après-midi): en attente.

Quine : peut-être organisation d'un quine en plein air en avril ou mai.

vide grenier : uniquement au printemps. Si c'est possible.

Photo de classe : en mai (classe) : en attente.

Fête de l'école : On espère ...

13. questions diverses :

Comment les enfants ont vécu le port du masque ?

Les parents ont très bien joué le jeu en fournissant aux enfants ce qui était demandé (deux petits sacs (un pour les masques propres, un pour les masques sales) et deux masques par jour)

Le premier jour s'est passé à peu près normalement car il y avait la nouveauté de porter un masque.

Le deuxième jour a été un peu plus difficile. Il y a des soucis notamment :

- Dans le maintien du masque chez certains enfants.
- Des maux de têtes et de ventre chez quelques enfants.

Il faut voir les réactions des enfants au bout de plusieurs semaines.

Les élèves de cycle 2, au début de chaque récréation, s'assoient tous par terre, tous éloignés de plus d'un mètre et enlèvent leur masque.

Certains en profitent pour goûter.

Au bout de 5 minutes tous les enfants remettent le masque et peuvent jouer dans la cour.

Fin de la réunion : 21h00.

Mme Bessières (secrétaire de séance) :

M. Devémy (directeur) :